Mode d'emploi de vos programmes de formation

1/ Pour vous former en orthophonie, en Lorraine, avec l'organisme SOLFormation, prenez connaissance des programmes proposés sur le site **www.solformation.com**

2/ Ensuite, pour le programme de formation souhaité, vous devrez **choisir parmi deux procédures :**

A / LE MODE DPC :

- Préalable : s'inscrire sur le site **www.mondpc.fr** pour y créer votre espace personnel :

Scannez au préalable un RIB et votre Carte de PS recto/verso.
Cette inscription est simple, la page d'accueil comporte un guide d'inscription. En bref, vous devrez renseigner quelques données personnelles dont votre numéro ADELI ou votre numéro de carte CPS + télécharger RIB et CPS. Votre compte personnel étant ouvert, vous pourrez passer à la deuxième étape : votre inscription à un programme.

- Puis, cherchez votre programme sur **www.mondpc.fr** : onglet rouge à gauche 'recherche programmes'

- Tapez le **titre** de la formation que vous aviez repérée sur solformation.com puis 1 clic sur 'rechercher', onglet rouge tout en bas de la fenêtre.

- La session apparait ; tout en bas de la fenêtre : cliquez sur le nom de la session.

- Le programme s'ouvre.

- En bas de fenêtre : cliquez sur **''session n°…'' (en orange)**. La session s'ouvre.

- En bas : cliquez sur le bouton rouge : **''s'inscrire''**.

- L'organisme recevra votre demande par courriel et la validera **si** votre crédit est suffisant et s'il reste de la place.

- Il vous enverra alors par courriel :

  - bulletin d'inscription
  - contrat de formation DPC
  - Règlement Intérieur

- Pour concrétiser votre inscription, retournez votre dossier par la poste à l'adresse qui sera indiquée sur le bulletin d'inscription. **Un courriel de l'organisme vous confirmera enfin votre inscription**.

Vous vous engagez alors à suivre complètement ce programme de formation et à cette condition :

- elle sera payée totalement par l'OGDPC à l'organisme de formation(ex. : 420€ pour une formation de 4 demi-journées)

- vous recevrez une indemnité pour perte d'exploitation (108€ par demi-journée, soit par ex. : 432€ pour 2 jours).

NB : > **1** parcours DPC/an est obligatoire.

> Votre crédit DPC annuel correspond à 2 jours maximum de formation. Interdiction de dépasser cette enveloppe. Les formations de plus de 2 jours ne pourront donc pas entrer dans ce mode.

> Pour toute formation DPC vous devrez passer par le site DPC pour vous inscrire, quel que soit l'organisme organisateur.

> Seul un organisme évalué favorablement par l'OGDPC peut dispenser ces formations. Liste de ces organismes sur www.mondpc.fr

B / LE MODE : PROGRAMME DE FORMATION A VOS FRAIS ET/OU indemnisé par le FIF-PL

Vous êtes sans doute familiarisés avec ce système.

- Repérez la formation voulue sur le site www.solformation.com

- Sur ce site, téléchargez directement les documents pour votre inscription :

- bulletin d'inscription
- contrat de formation professionnelle-libéral- ou établissement pour les salariés
- Règlement Intérieur

- Envoyez votre dossier avec chèque à l'adresse qui sera indiquée sur le bulletin d'inscription. Vous recevrez par courriel confirmation de votre inscription, s'il reste de la place bien sûr.

- Si vous le souhaitez, il vous appartiendra alors de faire un dossier de demande d'indemnisation FIF-PL pour les formations agréées.

Rappel de vos droits FIF-PL : 7 jours / an à 120€ par jour maximum, dans la limite de 840€/an.

INTERDICTION de cumuler système DPC et FIF-PL, mais un même programme de formation peut être suivi, au choix, en mode DPC, ou à vos frais.

C / EXERCICE SALARIE

Vous demanderez le financement de ces programmes via votre employeur.

Vous pouvez choisir aussi entre les 2 modes précités. Les contrats de formation sont spécifiques. Pensez à préciser votre demande à l'organisme de formation.
Obligation d'un parcours DPC/an pour **tous** les professionnels de santé.

EN BREF :

Détail des programmes visibles sur www.solformation.com

- **Vous choisissez le mode DPC : 1°/ s'inscrire sur www.mondpc.fr**
  2°/ vous recevrez par courriel le dossier d'inscription
  3°/ envoyez votre inscription par la poste
  4°/ vous recevrez un courriel de confirmation par l'organisateur de la formation

- **Vous choisissez le mode "à vos frais et/ou FIF-PL" :**
  1°/ téléchargez votre dossier sur le site www.solformation.com :
  2°/ envoyez inscription + chèque par la poste
  3°/ vous recevrez un courriel de confirmation par l'organisateur de la formation.

LA NEWSLETTER DE www.solformation.com

Il n'est plus prévu de vous inviter à chaque formation par un courrier ou un courriel. Le plus simple pour être tenu au courant au plus vite des nouveaux programmes et des ouvertures d'inscription est de vous inscrire sur la newsletter de ***www.solformation.com***
